

LA SOCIETE ENNAKL Automobiles SA
Capital Social : 30 000 000 TND
Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II -Tunis
RNE : 0001949C

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Messieurs les Actionnaires de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 25 avril 2025 à 9H00** au siège de la société sis à la Charguia II Zone industrielle-Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
3. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2024
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2024
5. Affectation des résultats de l'exercice 2024
6. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2025
7. Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2025
8. Ratification de la cooptation de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires Tunisiens.
9. Nomination d'administrateurs.
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

**PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2024 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comme ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANT
Résultat net de l'exercice	44 218 473,000
Résultat reporté	2 051,000
Résultat distribuable :	44 220 524,000
Dividendes de 0,880 Dinars/action	26 400 000,000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat net)	1 326 554,190
Autres réserves	16 490 000,000
Report à nouveau 2024	3 969,810

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution du dividende de 0.880 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du -----.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

CINQUEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 26 mars 2025, d'allouer aux membres du conseil d'administration un montant de **cent quarante mille (140.000) dinars bruts** et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2025.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de définir les conditions de répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs et de fixer les délais de versement dudit montant.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 26 mars 2025, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale **de trente mille (30 000) dinars bruts pour l'exercice 2025**, et délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de définir les conditions de répartition et les délais de versement de cette rémunération.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Mohamed LARBI en tant qu'administrateur représentant les administrateurs minoritaires Tunisiens et valide l'intégralité du processus de sélection réalisé ayant conduit à cette cooptation.

En conséquence, L'Assemblée Générale ordinaire décide de nommer Monsieur Mohamed LARBI en tant qu'administrateur représentant les actionnaires minoritaires Tunisiens pour une période de 3 ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire appelé à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- La société Tunisie Leasing @ Factoring
- La société Partner Investment (SPI)
- Sonia HARROUCH Mehri

L'assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2026, les administrateurs suivants :

-
-
-

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat (AGO qui statuera sur les états financiers de
<ul style="list-style-type: none"> • Siham EL MACHTANI (Administratrice représente les petits porteurs marocains) • Lobna Feki (Administratrice Indépendante) • Société Parenin • Ibrahim DEBACHE • La société COMAR • La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding) • La société Poulina Group Holding (PGH) • Mohamed Anouar Ben Ammar • Mohamed LARBI • • • 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 décembre 2025 • 31 décembre 2025 • 31 décembre 2025 • 31 décembre 2026 • • • •

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----